

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2016**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE CORSE DU SUD**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Corse du Sud est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

L'année 2016 a été marquée par une baisse des dépôts nettement plus importante en Corse du Sud (-26.25%) que pour l'ensemble du territoire national (-10.52%). Cette baisse, à l'inverse moins marquée en Haute Corse (-8.62%), ramène le nombre de dossiers déposés à un niveau presque identique pour les deux départements de la région.

La recherche de solutions pérennes et la baisse des redépôts ne peuvent expliquer à elles seules un recul des dépôts de cette ampleur au plan local. Compte tenu qu'une telle amélioration n'est pas constatée dans les indicateurs issus du plan pluriannuel de pauvreté, il est probable que des facteurs exogènes au traitement des dossiers de surendettement, ayant limité l'accès d'une partie des usagers à la procédure, soient à l'origine d'une part importante de cette baisse des dépôts.

Recevabilité et orientation

Le nombre de dossiers recevables est en baisse dans des proportions équivalentes à celles des dépôts.

En revanche la part des dossiers orientés vers une procédure de rétablissement personnel (30.65 %) est en augmentation par rapport à l'an passé (27.39 %). Elle reste cependant inférieure à celle constatée pour la moyenne nationale (36.05 %).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes

La part des plans conventionnels conclus est équivalente à celle de l'an passé, cependant les échecs lors de la phase amiable ont été plus nombreux.

Ainsi les Mesures Imposées et Recommandées Immédiates (MIRI) sont en recul, et en parallèle, les mesures élaborées consécutivement à un échec et les PRP s'accroissent.

Les dossiers clôturés avant recevabilité sont en net recul en raison d'une part, d'une plus grande vigilance du secrétariat quant au caractère complet des dossiers acceptés à l'instruction, et d'autre part, de la qualité de présentation des dossiers remis par les travailleurs sociaux.

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de solutions pérennes, bien que toujours très satisfaisant, est légèrement inférieur à celui observé l'an passé. Ceci provient de la part plus importante des plans d'attente pour les dossiers comportant un bien

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

immobilier, de l'augmentation des MIRI avec une suspension d'exigibilité des créances, et du nombre moins élevé des dossiers clôturés avant recevabilité.

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	8	Réunions de coordination entre les greffières et la responsable du service des particuliers
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	4	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 3</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 22</i>	Stage pratique de formation au surendettement
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 1</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 6</i>	Présentation de la procédure de droit au compte
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> — <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	—	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombres d'actions : 3</i> <i>Nombre de personnes informées : 80</i>	Actions d'éducation financière à destination du public.

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif des rencontres avec le Greffe était de coordonner les travaux des deux instances suite à l'arrivée de deux nouvelles greffières, à la réduction de la durée légale maximale des mesures, et à la présentation des nouvelles modalités d'échanges des courriers (dématérialisation et Docapost).

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Les évolutions observées dans les relations avec la CCAPEX dans le cadre de la mise en œuvre de la loi ALUR ont conduit à la signature d'une convention avec les correspondants. Chaque mois, le secrétariat de la Commission de Surendettement transmet un fichier à la CCAPEX recensant les dossiers recevables pour lesquels une dette locative est déclarée, permettant ainsi une détection précoce des locataires en difficulté.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

3 stages pratiques ont été organisés au sein du secrétariat au profit de 22 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

Le traitement des PRP avec liquidation judiciaire n'a pu aboutir pour les 9 dossiers orientés vers ce type de procédure sur ces 2 dernières années, en raison du faible nombre de mandataires judiciaires disponibles sur la place. Seul un dossier a fait l'objet d'un jugement d'ouverture de PRP en juillet 2015, aucun jugement de clôture n'étant intervenu à ce jour.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La situation du marché des logements de petite taille et le niveau élevé des loyers en Corse du Sud sont des facteurs importants de dépôt de dossiers dans lesquels la capacité de remboursement est par construction limitée.

Par ailleurs, le niveau élevé des dettes moyennes de loyer et le nombre important de baux d'habitation résiliés ne permettant pas la reprise des APL sont des obstacles à l'élaboration de mesures d'apurement de l'endettement.

Tous ces facteurs combinés entre eux et spécifiques au territoire ne permettent pas d'éviter efficacement l'expulsion et conduisent à un échec des plans mis en place. Ceci génère des redépôts.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

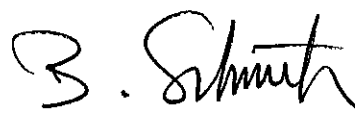
Les protocoles de cohésion sociale signés entre les bailleurs sociaux de Corse du Sud et les locataires en difficultés contiennent une clause critiquable à divers égards, qui entrave le dépôt d'un dossier de surendettement pour les usagers concernés.

Un courrier sous double timbre du Président et du Secrétaire de la Commission a été adressé aux bailleurs sociaux visant à mettre fin à cette pratique.

Ajaccio, le 3 février 2017

Benoît GRESS
Directeur Régional de la Banque de France




Bernard SCHMELTZ
Préfet de la Corse

Secrétaire de la Commission

Président de la Commission

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2016³

	Année 2016	Année 2015	Variation 2016 / 2015 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	309	419	- 26.25 %
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	31	49	
• dont proportion de redépôts	37%	38%	
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	7.6%	5.8%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	298	394	- 24.37 %
Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	269	361	- 25.48 %
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	30	38	
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	46%	50%	
Dossiers irrecevables (A)	30	41	- 26.83 %
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	274	371	- 26.15 %
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	97	132	- 26.52 %
• vers une procédure de réaménagement de dettes	177	239	- 25.94 %
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	95	123	- 22.76 %
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	92	117	- 21.37 %
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	3	6	- 50.00 %
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	155	222	- 30.18 %
Plans conventionnels conclus	34	43	- 20.93 %
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	23	31	
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	3	4	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	13	22	
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	4	11	

³ France métropole et hors métropole

Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	121	179	- 32.4 %
• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	5	1	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	2	3	
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	2	2	
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	76	146	- 47.95 %
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	44	53	- 16.98 %
Dossiers clôturés toutes phases (en nb) (D)	30	81	- 62.96 %
Autres sorties (E)	0	0	
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	310	467	- 33.62 %
Renvoi des dossiers par les juges aux commissions (en nb)	2	2	
Recommandations homologuées par les juges (en nb)	159	195	- 18.46 %

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	12.58 %	12.50 %	10.87 %
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	30.65 %	34.38 %	36.05 %
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	10.97 %	10.16 %	10.74 %
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	14.52 %	14.84 %	12.26 %
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	24.52 %	22.03 %	25.56 %
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	6.77 %	6.09 %	4.52 %
Taux de solutions pérennes	78.00 %	81.92 %	82.04 %

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2016 - données de la commission

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés(en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	9.57	249	1194	81.47 %	38 448.37	92.91 %	4.80
Autres dettes financières	0.22	147	182	1.87 %	1 498.29	54.85 %	1.24
Dettes consommation	5.83	234	967	49.59 %	24 905.54	87.31 %	4.13
Dettes immobilières	3.53	24	45	30.00 %	146 895.80	8.96 %	1.88
Dettes de charges courantes	1.16	194	651	9.89 %	5 990.25	72.39 %	3.36
Autres dettes	1.01	122	262	8.64 %	8 322.74	45.52 %	2.15
Endettement global	11.75	268	2107	100 %	43 847.49	100 %	7.86

Année 2016 - données de la région

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en %)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	20.13	500	2393	80.94 %	40 256.36	91.91 %	4.79
Autres dettes financières	0.59	294	366	2.38 %	2 011.44	54.04 %	1.24
Dettes à la consommation	12.14	470	1937	48.82 %	25 831.10	86.40 %	4.12
Dettes immobilières	7.40	50	90	29.74 %	147 924.10	9.19 %	1.80
Dettes de charges courantes	2.31	409	1467	9.28 %	5 642.32	75.18 %	3.59
Autres dettes	2.43	230	448	9.78 %	10 574.96	42.28 %	1.95
Endettement global	24.87	544	4308	100 %	45 713.48	100 %	7.92

